

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV)

Conditions Générales de Vente de « kiFATItude » n° Siret 842 626 830 00017, et dont le siège social est situé 183 place Haute 92100 Boulogne Billancourt

Les conditions générales de ventes décrites ci-après détaillent les droits et obligations de Fati Souggane « kiFATItude » et de son client dans le cadre de la vente des prestations suivantes : séances de coaching en visio conférence (zoom, whatsapp), ou au téléphone.

### **Article 1 : Introduction**

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après dénommées CGV) s'appliquent à toutes les prestations de coaching proposées par Fati Souggane « kiFATItude ». Ainsi, chaque passation de commande implique l'adhésion entière et sans réserve à ces présentes CGV et prévalent sur tout autre document du client. Toute condition générale ou particulière opposée par le client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de Fati Souggane « kiFATItude », prévaloir sur les présentes CGV.

### **Article 2 : Documents contractuels**

Une fois la prestation officialisée, je vous remets en main propre ou vous envoie un contrat de coaching rédigé selon les textes en vigueur. Pour être valide, le contrat doit être dûment complété avec les nom, prénom et informations relatives à l'accompagnement, et être signé. Le contrat signé est à remettre à Fati Souggane « kiFATItude » par mail à l'adresse suivante : [contact@fatisouggane.fr](mailto:contact@fatisouggane.fr). Toute prestation de coaching entamée vaut acceptation de ces CGV.

### **Article 3 : Conditions d'annulation**

Tout coaching commencé est dû dans sa totalité, sauf accord des deux parties. De même, si un coaché ne se présente pas ou s'il ne prévient pas de son absence au moins 48 heures à l'avance, il sera facturé comme s'il avait assisté à une séance de coaching. En cas d'annulation d'une séance par Fati Souggane « kiFATItude », pour quelque motif que ce soit, elle fait en sorte que le client soit prévenu au plus tôt et la séance est reportée dès que possible.

### **Article 4 : Tarifs**

Le prix de la prestation est conforme au tarif en vigueur au moment de la passation de commande. Il comprend les frais de coaching et la préparation des séances.

Tous les prix sont indiqués hors taxes, Fati Souggane « kiFATItude » n'étant pas soumis à la TVA, selon l'article 293 B du Code Général des Impôts.

### **Article 5 : Préparation**

Le temps passé par Fati Souggane « kiFATItude » à la préparation des séances de coaching fait partie de l'accord mis en place dans le contrat, et est inclus dans le tarif horaire.

### **Article 6 : Règlement**

Pour les prestations à la séance, le règlement se fait en une fois avant la séance. Pour les prestations à partir de 10 séances, le paiement se fait de une à trois fois, incluant des frais pour les paiements en 2 et 3 fois. Le premier paiement doit avoir lieu avant la première séance de coaching. Aucun délai de paiement n'est accordé, et, en cas de non-paiement, Fati Souggane « kiFATItude » se réserve le droit de suspendre l'accompagnement en cours. Les règlements seront effectués en respect des délais prévus sur le contrat dûment accepté par le client :

- Par virement bancaire ou Paypal

### **Article 7 : Propriété intellectuelle**

L'ensemble des documents remis ou utilisés au cours de l'accompagnement constituent des œuvres originales et, à ce titre, sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. En conséquence, le client s'interdit d'utiliser, copier, transmettre et plus généralement d'exploiter tout ou partie de ces documents, sans l'accord préalable et écrit de Fati Souggane « kiFATItude ». Ils ne peuvent en aucun cas être revendus ou mis à la disposition du public sous quelque forme que ce soit, y compris électronique.

### **Article 8 : Confidentialité**

Les parties s'engagent à garder la confidentialité quant aux informations et documents échangés durant le coaching, de quelle que nature qu'ils soient (économiques, commerciaux, techniques, matériel pédagogique...)

### **Article 9 : Témoignage**

Le client autorise Fati Souggane « kiFATItude » à mettre son prénom et son témoignage sur son site internet fatisouggane.fr ainsi que ses réseaux sociaux. Si le client ne souhaite pas voir son nom et son témoignage apparaître, il devra en avvertir Fati Souggane « kiFATItude » par écrit lors de l'accompagnement.

### **Article 10 : Cas de force majeure**

La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution des obligations contractuelles de Fati Souggane « kiFATItude ».

Est un cas de force majeure, tout événement indépendant de la volonté de Fati Souggane « kiFATItude » pour honorer une séance de coaching.

### **Article 11 : Règlement des litiges**

Le contrat est soumis au droit Français. Toute contestation ou litige portant sur l'interprétation ou l'exécution du présent contrat sera porté, à défaut d'un accord amiable entre les parties, devant les tribunaux compétents de Paris, à qui elles attribuent expressément juridiction.

## **ANNEXE**

### **Déontologie du coach**

1. La coach s'engage à apporter un soutien inconditionnel à son client, à l'aider à optimiser ses capacités et ses ressources, dans le respect de sa demande. Elle l'aide à se fixer des objectifs réalistes et motivants et à donner le meilleur d'elle-même. Elle l'accompagne dans la mise en oeuvre des moyens les plus efficaces pour lui permettre d'atteindre ses objectifs.
2. La compétence professionnelle de la coach est assurée par sa formation dans le domaine du coaching.
3. La coach a elle-même été coachée et continue de faire appel aux services de confrères pour être supervisée dans sa pratique. Elle est engagée dans un cheminement continu d'évolution personnelle.
4. Le coaching est une profession qui demande une réactualisation régulière des connaissances. La coach se tient au courant des développements de la discipline.
5. La coach s'engage à apporter un soutien inconditionnel à son client, à l'aider à optimiser ses capacités et ses ressources, dans le respect de sa demande. Elle l'aide à se fixer des objectifs réalistes et motivants et à donner le meilleur d'elle-même. Elle l'accompagne dans la mise en oeuvre des moyens les plus efficaces pour lui permettre d'atteindre ses objectifs.
6. La coach est responsable du processus de coaching et non du résultat de son client.
7. Dès le début d'une relation de coaching, la coach convient, par écrit, d'un contrat clair avec son client. Les conditions de cet accord incluent la nature du service proposé, les limites et les responsabilités de chacune. Le contrat précise aussi la fréquence et la durée des entretiens, la façon dont ils se dérouleront (en vis-à-vis, par téléphone ou en visio) ainsi que le montant des honoraires perçus par la coach pour sa mission. La coach garantit le respect des engagements pris contractuellement et se tient à la règle de confidentialité.

8. La coach s'assure que son intervention sert l'intérêt de son client et veille à agir avec un haut niveau d'intégrité pendant toute la durée de la relation de coaching. Si elle ne possède pas la compétence pour intervenir dans le domaine pour lequel on la consulte, elle réfère son client à une autre personne-ressource. En aucune circonstance, elle ne met à profit la situation de coaching pour en tirer des avantages non contractuels, que ceux-ci soient d'ordre financier, social ou sexuel.
  
9. Si, au cours de la relation de coaching, la coach constate que d'importantes divergences ne lui permettent plus de fonctionner selon les termes du contrat, elle est dans l'obligation éthique d'y mettre fin en expliquant clairement les raisons de sa décision. Les sommes restantes ne seront alors pas dues. Dans la mesure du possible, elle veillera à proposer d'autres options à son client.
  
10. À l'égard de la profession, la coach se tient à un devoir de réserve dans ses propos et dans ses actes. Elle fait preuve de respect à l'égard de la diversité des courants existant dans le domaine du coaching mais refuse qu'une personne ou un groupe puisse se prévaloir de détenir la vérité en la matière. La coach contribue à l'image positive de la profession par son comportement, sa compétence et la vision du monde positive dont il est porteur.
  
11. Le coaching est un processus d'accompagnement professionnel et laïque, libre de tout dogme. La coach exclut toute intervention mobilisant ses propres croyances religieuses ainsi que celles de son client.